

N/REF : 3/07/2024 11H42 C:024972 I:35308
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Mercredi 03/07/2024 à 11H42

CABINET HEURTIER

**6 PLACE VICTOR HUGO
38100 GRENOBLE**

IMMEUBLE : COPRO OURSIERE
11 RUE DE LA GRANGE
38240 MEYLAN

St Martin-H, le 08 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 11 RUE DE LA GRANGE - CONTACT MR GERBAKA POUR LES ACCES
06 80 02 99 03

MOTIF : INTERVENIR POUR LE CURAGE DE LA COLONNE D'EAUX USEES DERRIERE LA MONTEE
11 QUI DOIT ETRE OBSTRUEE ET PROVOQUE UN TROP PLEIN AU NIVEAU DU
TUYAU PASSANT EN CAVE

Donneur d'ordre : M. C. MARRA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 04/04/2024 A 16H00
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR DU BATIMENT
DEBOUCHAGE DU COLLECTEUR EAUX USEES ENTRE LA MONTEE 9 ET LA MONTEE 11
NETTOYAGE ET DESINFECTION DU GARAGE A VELO DE LA MONTEE 11
VU SUR PLACE AVEC LE RESPONSABLE

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 05/07/24 à 13H35 M. C. MARRA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	265,35
	TOTAL H.T.			265,35
	T.V.A. a 10,00%			26,53
	TOTAL T.T.C.En EURO			291,88

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN